



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 4 juillet 2018

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie par télé-conférence le 4 juillet 2018 en présence de :

- M. Denis BAVARD, membre associé titulaire
- M. Olivier MAQUAIRE, membre associé titulaire
- M. Michel VUILLOT, membre permanent titulaire, assurant les fonctions de Président.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 8 juillet 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, de déléguer sa compétence à statuer à :

- Corinne ETAIX pour la décision après examen au cas par cas sur le dossier n°2632 relatif à la révision allégée du PLU de Manneville (avant le 16 juillet 2018)
- Michel VUILLOT pour la décision après examen au cas par cas sur le dossier n°2662 relatif à la modification simplifiée du PLU de Saint-Pierre-les-Elbeufs (avant le 22 août 2018)
- Michel VUILLOT pour la décision après examen au cas par cas sur le dossier n°2661 relatif à la modification simplifiée du PLU de Saint-Etienne-l'Allier (avant le 22 août 2018)
- Michel VUILLOT pour la décision après examen au cas par cas sur le dossier (n° en cours) relatif à l'élaboration du zonage d'asst pluvial de La Haye-Malherbe (avant le 22 août 2018)
- Michel VUILLOT pour la décision après examen au cas par cas sur le dossier (n° en cours) relatif à la DUP emportant MECPLU de Baron-sur-Odon (GRT Gaz) (avant le 22 août 2018)

Pour la mission régionale
d'autorité environnementale de Normandie,

Michel VUILLOT